

Date : 23-09-2026

Numéro : 2026-09-23/03

Séance du 23 septembre 2026

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 23 septembre

à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : BERTELOOT Georges, BOU Cathy, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, COMBES Corinne, DUGARET David, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Philippe, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, VALLE Florence, VIGLIETTI Andra.

Procurations : M. ARNOLD Stéphane à Mme CHASTRUSSE Evelyne

Absents : M. SAVAL Jérôme

Secrétaire de séance : Mme CHASTRUSSE Evelyne

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation

17/09/2026

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire expose que l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi « Matras », a créé la fonction de correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux des communes ne disposant pas d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Le correspondant incendie et secours constitue l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours pour les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies.

Il exerce notamment des missions d'information et de sensibilisation du Conseil municipal et des habitants sur les questions de prévention des risques, de préparation aux mesures de sauvegarde et d'organisation des moyens de secours.

Monsieur le Maire propose de désigner **Madame Carine MAY**, adjointe au maire, en qualité de correspondant incendie et secours de la Commune de Saint-Just.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE Madame Carine MAY en qualité de correspondant incendie et secours de la Commune de Saint-Just ;**
-
- **CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA

